



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

Le 19 décembre 2018, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjointes - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD - M. Jean-Paul GRAVILLON – Mme Céline SCELLOS et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : Mme Nathalie BLANC (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) - M. Serge RAFFIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre GRAVILLON) – M. Johan THENET (pouvoir donné à Mme Céline SCELLOS) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD).

Madame Nathalie VIOLLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 21 novembre 2018
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
- 3) Finances : autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2019
- 4) Recours contre PA KP Promotion – désignation d'un avocat pour représenter la Commune de Lovagny
- 5) Institut de beauté – avenants aux lots n° 3 et n° 10
- 6) ENS – programme d'animation 2019
- 7) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- CCFU – groupement de commandes pour l'installation d'une vidéo-protection.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 NOVEMBRE 2018 :**

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 21 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) **ACQUISITIONS FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION :**

Aucune demande n'est à soumettre aux membres du Conseil Municipal pour cette séance.

3) – **FINANCES – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2019 :**

Pour permettre le règlement des factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, soit au plus tard le 15 avril 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à hauteur de **310 600.04 €** (soit 25% de 1 242 400.17 €).

4) – URBANISME – CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par requête, en date du 26 novembre 2018, Madame Cécile MEYNET a déposé, devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE, un recours en annulation du permis d'aménager n° 74152 18X0001, délivré le 31 mai 2018 à la SAS KP PROMOTION, et relatif à la réalisation d'un ensemble de 16 maisons jumelées et d'un collectif de 4 logements (instance enregistrée par le TA sous le n° 1807465-2).

Il convient, de ce fait, d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette nouvelle affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n° 1807465-2, introduite devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE le 26 novembre 2018, par Madame Cécile MEYNET contre le PA KP PROMOTION, délivré par la Commune de Lovagny le 31 mai 2018 ;
- **DESIGNE** la SELARL LEGA-CITE, sise 13 rue des Emeraudes à LYON (69006), et notamment Maître Laurent JACQUES, Avocat au Barreau de LYON, pour représenter la Commune dans cette instance ;
- **DEMANDE** l'intervention de GROUPAMA RHONE-ALPES, dans le cadre de la protection juridique de la Commune.

5) – INSTITUT DE BEAUTE – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux, pour l'aménagement d'un salon d'esthétique dans un ancien local communal, a été attribué pour un montant total de : 101 985.72 € HT, soit : 122 382.86 € TTC.

Afin de répondre aux modifications apportées à certains lots, à savoir :

- ⇒ n° 3 – Charpente, couverture, zinguerie : modification d'une pissette d'eau pluviale, crochets de sécurité, habillages de zinguerie, réfection de bardage ;
- ⇒ n° 4 – Menuiseries extérieures bois: fourniture et pose de 2 films opaques, ajout d'une lisse sur fenêtres étage ;
- ⇒ n° 5 – Menuiseries intérieures bois : pose d'une double porte coulissante, habillage d'un nez-de-dalle et modification des meubles, suppression du parquet et plinthes au rez-de-chaussée ;
- ⇒ n° 10 – Peintures intérieures et extérieures : peinture sur cloisons et sur plafonds du rez-de-chaussée

la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 décembre 2018, émet un avis favorable aux avenants suivants :

Lots	Désignation	Entreprises	Montants initiaux HT	Avenants	Montants totaux
3	Charpente	DBN SONNERAT	15 751.41 €	1 995.40 €	17 746.81 €
4	Menuiseries ext.	GENEVRIER	8 224.00 €	348.00 €	8 572.00 €
5	Menuiseries int.	GENEVRIER	20 466.98 €	363.00 €	20 829.98 €
10	Peintures	MILLION	3 941.15 €	1 665.93 €	5607.08 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les avenants des entreprises ci-dessus énoncés, qui portent le montant total du marché de travaux d'aménagement du salon d'esthétique à la somme de 106 358.05 € HT, soit 127 629.66 € TTC (soit + 4.29 %) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

6) – **ENS – PROGRAMME D’ANIMATION 2019 :**

Comme pour les années précédentes, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au programme 2019 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie intitulé : « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie » pour la valorisation du site de la pelouse sèche du Crêt d’Hauterive. Les actions qui pourront être menées en partenariat avec ASTERS et ISETA, sont fixées à la somme de 2 150 € TTC ;
- **SOLLICITE** une subvention de 80 % auprès du Conseil Départemental dans le cadre de ce programme, la Commune de Lovagny assumant donc les animations à hauteur de 20 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7) – **CCFU – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VIDEO-PROTECTION :**

Dans le but d’améliorer le sentiment de sécurité auprès de la population, les communes membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES (CCFU) ont décidé l’installation d’un système de vidéo-protection couvrant les voies d’entrées et de sorties principales du territoire de la CCFU. C’est dans ce cadre qu’un diagnostic de vidéo-protection a été établi, en collaboration avec un référent sûreté, et a abouti à l’élaboration d’un maillage de vidéo-protection.

Les communes souhaitent désormais constituer un groupement de commandes pour la signature d’un marché relatif à la fourniture et l’installation d’un système de vidéo-protection et désignent la commune de La Balme de Sillingy en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

Une commission d’appel d’offres propre au groupement doit être constituée, la présidence de la commission étant assurée par le représentant du coordonnateur. Elle sera constituée d’un représentant de chaque membre du groupement élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de sa propre commission d’appel d’offres communale. Une convention, qui fixe les modalités de ce groupement, est présentée aux élus.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative à la fourniture et l’installation d’un système de vidéo-protection dans les 7 communes de la CCFU ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **DESIGNE** comme suit les membres qui seront représentés dans la commission d’appel d’offres du groupement de commande, sachant que seuls les membres ayant voix délibérative au sein de la CAO de la commune peuvent être désignés :
 - Membre titulaire : M. Henri CARELLI
 - Membre suppléant : M. Georges DUCRET.

8) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

a) **Lettre de Monsieur Hervé GAYMARD :**

Monsieur le Maire diffuse à chaque membre du Conseil Municipal, pour lecture et information, le courrier adressé par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil Départemental de la Savoie, relatif au projet de création d’un Département Savoie Mont-Blanc, réunissant les 2 Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

b) **Apiculteur de la champignonnière :**

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Jean-Luc GEOFFROY, apiculteur de Metz-Tessy, pour le partage du fruit du labeur de ses abeilles « domiciliées » à l’ancienne champignonnière.

c) Vœux du Maire (rappel) :

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 19 janvier 2019 à 17 h 30 à la Maison du Village.

d) PLU – mise à l'enquête publique :

L'enquête publique conjointe, relative à la révision du PLU de Lovagny et à l'approbation du zonage d'assainissement « volet eaux pluviales », se déroulera à la Mairie de Lovagny, du vendredi 28 décembre 2018 (9 h 15) au mercredi 30 janvier 2019 (18 h 00) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit : les matins (du lundi au samedi) de 9 h 15 à 11 h 45 et les après-midis (lundis, mercredis et vendredis) de 14 h 30 à 18 h 00.

Monsieur Guy FAVRE, Commissaire-Enquêteur, recevra les observations du public dans les locaux de la mairie les :

- Vendredi 04 janvier 2019 : de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Samedi 12 janvier 2019 : de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Vendredi 18 janvier 2019 : de 16 h 00 à 19 h 00 ;
- Mercredi 30 janvier 2019 : de 15 h 00 à 18 h 00.

La séance est levée à 21 h 23.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 23 janvier 2019 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 13 février 2019 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 27 mars 2019 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 24 avril 2019 – 20 h 30